

**Lettre ouverte à Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux de Locronan, Monsieur le Maire,**

le 15 mars 2020, les citoyens de Locronan vous ont confié la gestion des affaires communales : il s'agit d'une délégation de pouvoir qui, de fait, instaure une confiance réciproque entre les citoyens et l'équipe élue.

De même, vous avez confié, par vote du Conseil Municipal du 23/05/2020, la direction de la municipalité à l'équipe des adjoints et du maire : par ce vote, vous avez là aussi procédé à une délégation de pouvoir qui implique la confiance en ces personnes pour la gestion quotidienne et à long terme.

Aujourd'hui, les événements récents, l'attitude de certains membres du conseil municipal, et les affaires judiciaires en cours ne peuvent plus garantir cette confiance.

Votre réaction violente à nos questions posées de manière informelle suite au Conseil Municipal du 27/10/2023 témoignent non seulement d'une méconnaissance grave des postures illégales qu'entreprend l'équipe dirigeante, mais aussi votre volonté ferme de couvrir ces agissements.

**Notre première question portait sur la résolution de l'affaire Jain Le Vourc'h.** Vous le savez tous ou ne pouvez plus l'ignorer, cette dame de 77 ans qui a servi la commune pendant 15 ans au bénéfice du club du 3e âge est sans logement depuis 11 mois, suite à un différend avec M. Le Maire, pour lequel il a été assigné en justice et condamné.

Plutôt que d'écouter notre question qui fait suite à des dizaines de questionnements de nombreuses personnes scandalisées tout au long de ces 9 mois, vous avez choisi de reprendre en chœur l'argument principal du coupable à savoir, « *il ne faut pas en parler car c'est une affaire privée* », en nous accusant de semer la zizanie, et nous menaçant de poursuite en justice. Notre objectif cependant, est le soutien à Mme Jain qui vit un moment difficile et surcroît subit les diffamations de l'occupant illégal de son propre logement. N'a-t-il pas prononcé ce vendredi devant nous tous les paroles suivantes, pour vainement se justifier, ce grossier mensonge : « *elle a essayé de tuer son mari* ».

Je vous informe que la première chose que M. Le Maire a fait en décembre 2022 quand Mme Jain appelle au secours, c'est de porter plainte contre sa victime pour diffamation, plainte évidemment non retenue par le procureur. C'est cynique, absurde, ridicule, mais on le voit la menace de recours à la justice continue d'être utilisée pour nous faire taire.

**Vous avez droit à tout notre respect et considération. Nous ne le savons que trop bien pour avoir utilisé ces mêmes fauteuils sur lesquels aujourd'hui vous siégez, l'élu municipal mérite respect, écoute, et attention, tant la tâche est difficile, et bénévole pour la plupart d'entre vous. Mais ce droit au respect implique aussi ce devoir, de la part des élus, de respecter une éthique sans faute, et à défaut au moins de respecter la loi et de veiller à son respect.**

Ce qui était une affaire privée et aurait pu le rester si le coupable était raisonnable et avait restitué le logement, est devenu un scandale public qui provoque l'hilarité et l'effroi de tous, dans Locronan, le Finistère et au delà.

Sur cette première question, vous ne pouvez rester silencieux et prolonger la confiance que vous accordez à l'équipe dirigeante, dont certains d'entre vous ont devant témoins soutenu la version du Maire comme quoi « *les recommandés étaient vides* », au cours d'une réunion informelle en mairie début janvier 2023, réunion déjà houleuse et parsemée des mêmes menaces de recours à plainte en justice contre ceux qui osent poser les questions qui fâchent.

**Notre deuxième question portait, suite à ces constatations, de manière générale, sur votre rapport au respect de la loi que vous êtes censé incarner.**

L'affaire des subventions Diwan que nous évoquions est un deuxième exemple de mise en défaut de la commune en matière de respect de la loi. Cette posture est parfaitement assumée par M. Le Maire qui a eu à ce sujet une longue conversation avec l'équipe de Diwan Kemper. J'ai la trace de cet échange de la manière suivante, par le biais d'un mail envoyé le 27/07/2023 aux parents d'élèves scolarisant leur enfant à Diwan Kemper (voir transcription ci dessous).

Vos réactions violentes sont surprenantes dans le contexte informel que nous lui avons donné, à savoir en intervention libre après la clôture officielle du conseil Municipal. La parole des citoyens serait-elle interdite ? Que je sache, Locronan n'est pas le Chili de Pinochet ou la Russie de Poutine.

**En tant que dépositaires de la représentation publique, responsables de la gestion des affaires communales et de l'image de la commune, vous faites preuve d'un aveuglement coupable et lourd de conséquences.**

Vos menaces de recours à la plainte sont entendues, nous serons ravis d'être entendus par la justice et saisir ainsi une nouvelle occasion d'exposer ces 2 cas de manquement au respect de la loi. Oublions les nombreuses occurrences de violence physique et morale, insultes,

menaces, intimidations, et agressions qui émanent de la part de certains membres du conseil municipal, ce ne sont pas des cas isolés. De nouvelles investigations sont en cours pour mettre en évidence des manquements à la loi de la part de l'équipe municipale de Locronan en cette belle fin d'année de 2023. Nous n'excluons aucune hypothèse, des suites judiciaires sont à prévoir.

Comment dans ces conditions pouvons nous, simples citoyens, accorder notre confiance à votre équipe ? Comment dans ces conditions pouvez vous accorder, messieurs et mesdames les conseillers, votre confiance au Maire et ses adjoints ? Le plus acceptable serait, comme nous vous l'avons demandé, de raisonner votre premier édile afin qu'il restitue le logement occupé illégalement.

**Cette restitution doit intervenir au plus vite, cela va de soi.**

**Ensuite, nous souhaitons tous passer d'agréables fêtes de fin d'année. L'évènement des illuminations initié depuis 10 ans par M. Gabriele, et ses équipes, est désormais un marqueur incontournable de la vie Locronanaise, avec des retombées économiques importantes, et l'organisation doit se dérouler, comme tous les ans, dans des conditions de sérénité et de sécurité optimales.**

Je souhaite donc que soit acceptée de tous cotés une sorte de « **trêve hivernale** », et vous invite dès début décembre à inaugurer ensemble l'exposition photographique Tud Ar Vro, consacrée aux gens de Locronan sur la période 2010 - 2020, que j'organise. Vous pouvez compter sur moi pour vous tenir informé du lieu et de l'heure de cet évènement que je souhaite fédérateur, réconciliateur.

Mais sur le long terme, je répète tout haut ce que tout le monde pense tout bas : comment faire confiance à une équipe qui, nous l'avons démontré, se moque du respect de la loi ?

Par ce lien formel que les élections municipales ont instauré, nous vous avons donné votre confiance. Mais elle n'est pas inconditionnelle ni éternelle, aujourd'hui, **ce lien de confiance réciproque est définitivement rompu**. Une grande partie des habitants de Locronan et au delà nous font part de leur exaspération. L'ambiance est dégradée comme jamais dans notre beau village.

Afin de restaurer cette confiance qui aujourd'hui fait défaut, vous pourrez procéder à une démission groupée, pour convoquer de nouvelles élections municipales, dans le but d'apaiser la vie de la commune avec une équipe renouvelée, digne de confiance pour aborder ensemble la bonne avancée de ces beaux projets que vous nous présentiez, en ce fameux conseil municipal du 27 / 10 / 2023 pour les 600 ans de la construction de l'église St Ronan.

Je précise par ailleurs que je ne souhaite pas être contacté de manière non sollicitée, comme cela a pu être le cas, que ce soit par moyen téléphonique, SMS, email ou réseaux sociaux. L'affaire est publique et doit se régler de manière publique.

Veuillez être assuré de ma grande considération et respect face à votre engagement pour la commune, et mon empathie la plus sincère dans ces moments difficiles.

**ERWAN PIANEZZA, 31/10/2023**

### **Transcription du mail no 1 du 27/07/23 à l'attention des parents locronanais d'enfant scolarisés à Diwan Kemper**

*« En vertu de la loi Molac, les communes ne proposant pas d'enseignement bilingue sont tenues de verser à l'AEP Diwan Kemper un forfait scolaire des élèves résidant dans leur commune, d'un montant équivalent à celui dépensé pour les élèves de leur école publique. Nous tenons à vous informer que la Mairie de Locronan refuse de se conformer à cette loi, et a versé à l'AEP un montant total de 300 € pour 4 enfants (1 maternelle et 3 primaires), quand un forfait moyen s'élève à plus de 500 € pour un enfant de primaire et plus de 1000 € pour un enfant de maternelle en moyenne. Le Maire de Locronan a échangé longuement au téléphone avec l'AEP, il a indiqué ne pas respecter sciemment cette loi. Cette information a été remontée au Préfet, à Isabelle Assih en tant que Présidente de QBO ainsi qu'au réseau Diwan, avec peu d'espoirs que les choses bougent dans l'immédiat. Sur d'autres communes, l'interpellation directe du Maire ou de conseillers municipaux par les parents concernés a permis de faire bouger les choses. N'hésitez pas à le faire si vous le souhaitez et à nous tenir informés. Je mets tous les parents en copie non cachés pour que vous puissiez échanger.*

**Transcription du mail no 2 du 27/07/23 à l'attention des parents locronanais d'enfant scolarisés à Diwan Kemper** « J'ai échangé au téléphone avec le maire de Locronan. Il se présente comme un défenseur de la langue bretonne et est très fier d'avoir poussé la charte Ya d'ar brezhoneg dans sa commune ; il prétexte la baisse des dotations de l'état aux communes pour ne pas octroyer de forfait scolaire digne de ce nom à l'école Diwan Kemper. Je lui ai expliqué l'importance du forfait scolaire pour le fonctionnement de l'école, mais il est resté arc-bouté sur sa position, puisque l'Etat se moque des communes, celles-ci ne remplissent pas leurs obligations légales. Je lui ai fait remarquer qu'en tant qu'élu de la république on ne peut pas choisir les lois à appliquer ou non et que la loi Molac n'est pas facultative, et qu'en cas de refus nous étions fondés à saisir le préfet du finistère. Il était ravi qu'on signale sa commune, prétextant qu'il n'y avait que comme cela que l'Etat assumerait ses obligations envers les communes. Dépité, j'ai conclu l'échange en pointant que nos écoles fonctionnent sur le bénévolat des parents qui auraient mieux à faire que de saisir les autorités pour faire appliquer le droit, et que c'est franchement dommage de mettre en difficulté l'équilibre financier d'une école avec des conséquences sur les familles pas particulièrement privilégiées et nos employés. Je passe sur la tirade qu'il a faite : maire sicilien installé en France pro langues régionales et cultures minoritaires, de tous les coups de fil passés c'est le seul qui se moque ouvertement de nous. »

**FIN DE LA LETTRE OUVERTE AUX CONSEILLERS MUNICIPAUX DE LOCRONAN - 31/10/2023**